

# Discours et politique migratoire perpétuent la division sexiste et raciste du travail

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[96] (2008)**

Heft 1517

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284874>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Discours et politique migratoire perpétuent la division sexiste et raciste du travail

Olivia\*, étrangère, est inscrite au chômage. Elle est régulièrement suivie par un conseiller en placement (CP). Suite à son congé maternité, le CP lui demande une attestation de garde pour son enfant, afin de contrôler son aptitude au placement. Olivia lui remet donc l'attestation qui précise que Mme Y. s'occupe de son enfant durant toute la journée. Comme pour toutes les chômeuses ayant des enfants, elle est assignée à suivre un cours, qu'elle ne peut pas refuser sans risquer de perdre ses indemnités. Aux yeux de la Loi sur l'assurance chômage et l'insolvabilité, cette chômeuse est considérée comme apte au placement. Malgré cela, le CP prend contact avec le Contrôle des habitants, afin de vérifier si la femme qui s'occupe de la garde de l'enfant a un statut de séjour en Suisse. Il s'avère qu'elle n'en a pas. Le CP convoque la chômeuse, lui annonce que si elle ne renonce pas à son droit au chômage, il sera dans l'obligation de dénoncer la femme qui s'occupe de son enfant à la police des étrangers. Olivia renonce à son droit au chômage, ayant peur que Mme Y. soit expulsée de Suisse et frappée d'une interdiction de séjour durant plusieurs années.

Sorcières en colère, collectif contre le racisme

Il existe une tendance de plus en plus répandue en Suisse à présenter l'égalité entre les femmes et les hommes comme un but atteint (la composition du Conseil fédéral en serait la dernière preuve tangible). Les inégalités restantes seraient l'apanage des populations issues de l'immigration. Le caractère sexiste des cultures étrangères justifierait des mesures spéciales de répression et de contrôle sur les personnes immigrées en Suisse, notamment la signature d'un contrat d'intégration aux étrangers-ères, soupçonné-e-s d'émulation de ne pas respecter le principe d'égalité entre femmes et hommes.

***Les migrant-e-s trouvent rarement un emploi à la hauteur de leur qualification.***

Ces discours et mesures ont des conséquences néfastes. Tout d'abord, ils rendent invisibles et ainsi légitiment les discriminations sexistes que vivent toutes les femmes, suisses comme étrangères. Les écarts de salaire que rien n'explique sinon le sexe, le fait que le travail domestique repose presque exclusivement sur les femmes, les violences à l'égard des femmes. Ensuite, en dénonçant «la culture» des migrant-e-s et en les accusant de manquer de volonté pour «s'intégrer», ces discours

oblitérent les aspects structurels à l'origine des discriminations subies par les personnes étrangères en Suisse. Sur le marché du travail, les personnes étrangères, surtout lorsqu'elles viennent de pays soumis à de forts préjugés, comme l'ex-Yougoslavie, sont discriminées à l'embauche et connaissent un taux de chômage trois fois plus élevé que les Suisses. De plus, la difficulté de faire reconnaître les diplômes ou l'expérience professionnelle obtenus hors de l'Union européenne oblige les personnes étrangères à accepter des emplois ne correspondant pas à leur niveau de qualification professionnelle. Les hommes étrangers sont souvent confinés à des emplois pénibles (construction, hôtellerie...) et les femmes à des métiers dont la pénibilité se double des stéréotypes de genre, situant ces emplois tout en bas de l'échelle salariale et des prestations sociales.

Les femmes étrangères sont ainsi nombreuses dans le secteur du travail domestique ou de la garde des enfants. Il faut dire que les besoins de main-d'œuvre dans ces secteurs sont très grands. L'augmentation du travail rémunéré des femmes ne s'est en effet pas accompagnée d'un investissement suffisant de l'Etat. Au contraire, celui-ci se désinvestit de certains domaines liés à

la prise en charge des personnes dépendantes, enfants, personnes âgées, etc. En outre, la division sexuelle du travail à l'intérieur des ménages suisses n'a pour ainsi dire pas bougé en trente ans, les femmes continuant d'assumer la grande majorité des tâches domestiques. Les pères de Suisse et de France dédient aujourd'hui un quart d'heure de plus que leur propre père à la prise en charge de leurs enfants...

Collectif féministe contre le racisme (non mixte)

**POUR QUE LE FÉMINISME  
NE DEVIENNE PAS L'OTAGE  
DU RACISME**

desintegreea@pimienta.org / septembre 2007

**«Les disparités entre les femmes augmentent.»**

L'exploitation des étrangères entérine les divisions sexuelle, sociale et internationale du travail. On ne remet pas en question l'assignation prioritaire des

femmes aux travaux reproductifs et domestiques, ni en Suisse, ni dans les pays d'origine: les femmes qui migrent ont souvent des enfants et une famille qu'elles ne peuvent pas prendre avec elles et ce sont donc souvent d'autres femmes qui s'occupent de ces enfants. On entérine aussi l'assignation des tâches peu qualifiées et de caractère servile aux ressortissant-e-s des pays plus pauvres et géopolitiquement dominés. Enfin, les disparités entre les femmes augmentent. On observe une progression de certaines femmes dans les postes qualifiés et à responsabilités (même si les inégalités de salaire et le plafond de verre se maintiennent). Dans le même temps, la féminisation des emplois précaires s'étend, touchant principalement les femmes issues de la migration.

**« Ce n'est pas la migration en elle-même qui pose problème, mais le cadre contraignant dans lequel elle se déroule. »**

Le durcissement des lois sur l'asile (Lasi) et sur les étrangers (Letr), ainsi que l'introduction de la Loi sur le travail au noir (LTN) viennent encore renforcer ces discriminations. Les femmes ressortissantes extra-européennes occupant des emplois précaires comme dans le sec-

teur domestique n'ont aucune possibilité légale d'obtenir une autorisation de séjour. Leur position est donc très vulnérable face aux employeurs/euses. Il leur est très difficile de faire reconnaître leurs droits en tant que travailleuses, car elles risquent la dénonciation et l'expulsion (une menace désormais renforcée par la mise en lien des fichiers administratifs). Elles sont ainsi coupées de toute possibilité de régularisation parce qu'elles ne peuvent pas prouver leur intégration professionnelle et leur stabilité financière. Sans parler de leur droit à vivre là où elles le désirent. Ce n'est pas la migration en elle-même qui pose problème, mais le cadre contraignant dans lequel elle se déroule. Les lois et pratiques discriminatoires et répressives en matière d'asile et de migration, ainsi que les inégalités de genre, se combinent dans le sens d'une forte pression à la précarisation de la vie des femmes migrantes. Si l'on ne veut pas que l'égalité des sexes se fasse sur le dos des femmes migrantes, il s'agit de lutter simultanément contre le racisme et le sexisme afin d'assurer les conditions de migrations libres et d'instaurer d'avantage de solidarité entre les femmes.

\* Prénom fictif

*Le Collectif féministe contre le racisme est un groupe de femmes venant d'horizons différents. Depuis sa création en décembre 2006, le groupe se réunit deux fois par mois à Lausanne.*

*Les femmes qui le composent souhaitent réfléchir aux articulations des luttes féministes et anti-racistes. Elles désirent également créer des liens internationaux de solidarité avec des groupes de femmes en lutte. Pour faire entendre leur colère face à la prise en otage du féminisme par le discours raciste, elles ont notamment édité une brochure pour diffuser des textes sur ce thème. Cette brochure est disponible à l'adresse [desintegrees@pimienta.org](mailto:desintegrees@pimienta.org).*